

Jean-Baptiste André Godin à Georges Ermant, 26 mars 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation1 p. (382r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Ermant, 26 mars 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52306>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 mars 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Ermant, Georges \(1852-1935\)](#)

Lieu de destinationRue Sainte-Geneviève, Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à Ermant de lui donner les habitudes du pays concernant les honoraires des architectes dans les constructions faites pour les particuliers afin de faire une comparaison avec la Belgique. Dans le post-scriptum, il l'invite à venir voir le nouveau calorifère qu'il a fait pour les classes du Familistère.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Construction](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

Guise Familistère
26 mars 1887

Monsieur,

Je vous serais bien obligé de me dire quelles sont les habitudes consacrées dans ce pays pour le règlement des honoraires des architectes, dans les constructions faites pour des particuliers.

Ce renseignement m'est nécessaire pour faire une

comparaison avec les habitudes de la Belgique.

Je vous remercie sincèrement à l'avance de votre réponse à ce sujet.

Votre bien dévoué

Godinoff

P.S. Quand vous viendrez à Guise, je serais heureux que vous puissiez examiner le nouveau catéchisme que j'ai fait poser les classes du Familistère.

Monsieur Lemaire.